

Association pour
la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois

La motte féodale dans la Forêt de Blanchefort

Les vestiges

Des vestiges de constructions se trouvent au nord-ouest de la forêt. Il s'agit d'un fossé circulaire accompagné d'une levée de terre (de 1,50 m de haut et de 50 m environ) qui pourrait être l'emplacement d'une enceinte féodale (château dominant le Brezou à l'ouest et au nord ?).

Description des vestiges

VESTIGES D'UNE ENCEINTE FORTIFIEE DANS LE FORET DE BLANCHEFORT

Accès :

A partir du parking du pont de la Forêt, prendre le chemin (non carrossable) qui longe le Brezou vers l'aval. Après la fontaine de l'Hermitte, située à 5 minutes de marche, continuer pendant 5 minutes de plus et franchir le ruisseau. *montée*
A 100m après ce ruisseau, suivre le chemin qui *se trouve* en haut de la montée, à 300m environ, prendre le sentier descendant vers la droite; les restes du site fortifié se *trouvent* à une minute.

Etat des ruines

Les deux constructions carrées.

Elles ont 4 mètres de côté intérieur; l'épaisseur des murs, écroulés vers l'extérieur, dépasse 1 mètre. La superstructure émerge de 1 à 2 mètres au-dessus du sol.

La pierre est un granit stratifié présentant des faces planes; elle pourrait provenir de l'excavation située près de l'enceinte, sur la coté Sud-Est.

L'aplomb de la maçonnerie est bien conservé; il n'y a pas de mortier apparent.

Les spécialistes consultés donnent comme époque approximative de la construction: du 11^{ème} au 14^{ème} siècle.

L'enceinte.

Le relevé topographique met en évidence l'aménagement défensif d'une sorte de terrasse circulaire, de 40 mètres de diamètre, inclinée de 3 mètres d'Est en Ouest.

Seule la partie du pourtour allant du Nord-Est au Sud est protégée par une levée de terrain (talus ou muraille) qui ne dépasse pas 1 mètre au-dessus de la terrasse et par un fossé dont la profondeur est du même ordre de grandeur, sur une largeur de 4 à 5 mètres.

Le reste de l'enceinte est une sorte de rempart de 1 à 2 mètres donnant sur le ravin du Brezou; le ruisseau présente à cet endroit une courbure de même sens que l'enceinte. Au vu de la carte de l'Institut Géographique National et de la configuration du terrain, on peut estimer à environ 70 mètres le dénivelé entre l'enceinte et le fond de la gorge du Brezou.

L'entrée se trouvait probablement à la jonction Nord-Est entre le talus et le rempart; à cet endroit, la terrasse est au même niveau que l'extérieur.

Alignement de blocs granitiques.

A partir de 30 mètres à l'Est de l'enceinte, suivant la direction Nord-Sud, des blocs de pierre sont alignés sur environ 80 mètres de longueur et 2 mètres de largeur. Aucune trace de maçonnerie n'apparaît et l'hypothèse d'une fortification est peu vraisemblable.

Recherches sur l'histoire du site.

Pour le moment, il ne semble pas que des historiens disposent de documents datant du Moyen Age et qui mentionnent l'existence d'un site fortifié à cet endroit.

Une étude historique de ces ruines ne peut être faite valablement que par des spécialistes.

En attendant, la préservation du site en l'état est l'affaire de tous :

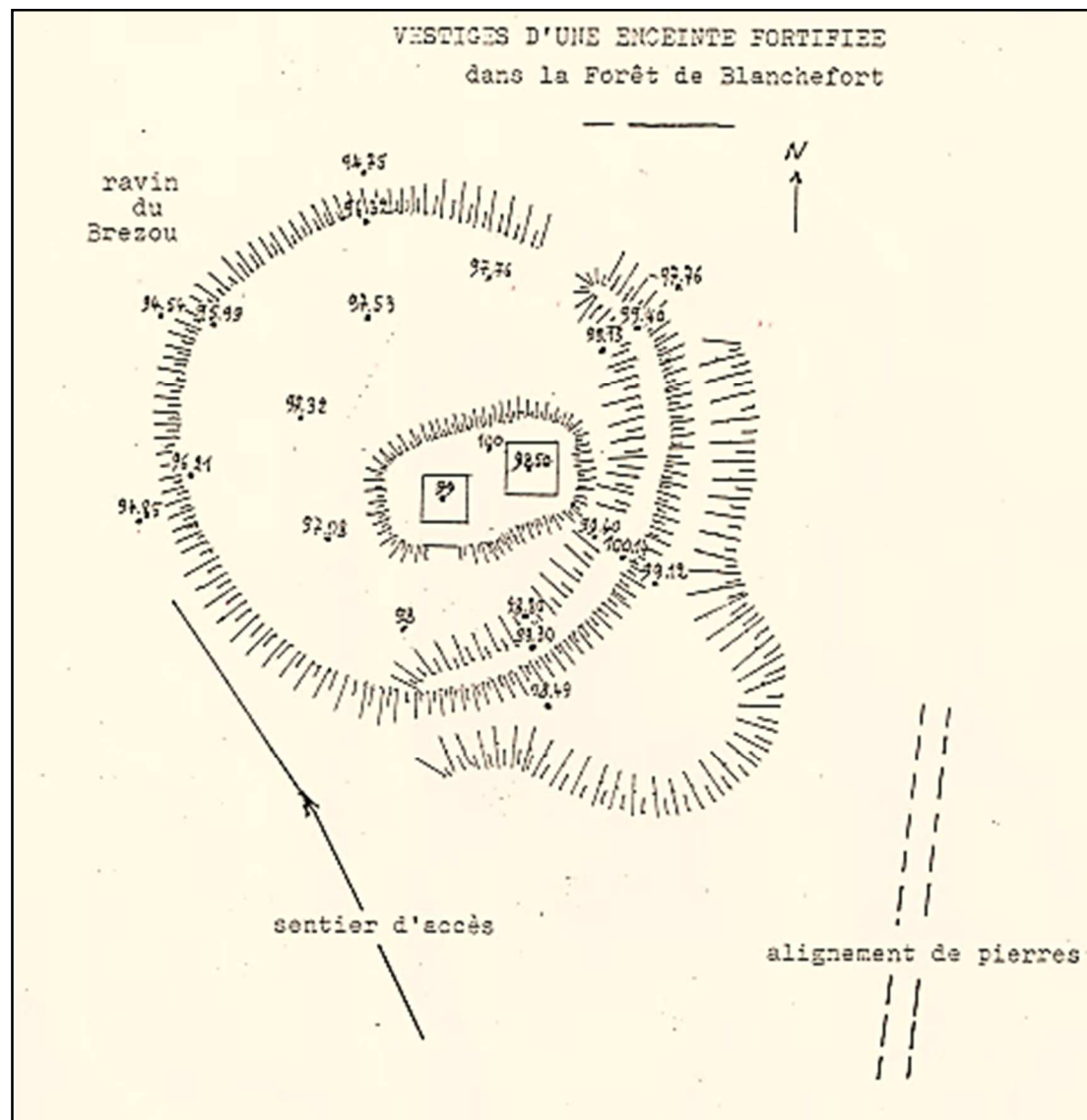
- ne pas modifier l'aspect des lieux;
- ne pas faire un sondage ou un prélèvement sans l'accord des responsables de la préservation du patrimoine historique et archéologique (renseignements au CRDA d'Uzerche) et sans l'autorisation de la propriétaire du terrain.

Obtenu de M. Jacques Delhommeau, 19700, Lagraulière. 2011.

Ross J.S.Hill, B.A.(Hons.), Dip.T.P., 19700, Lagraulière, le 11 de juillet 2014. ross.hill@sfr.fr

Relevé des vestiges

effectué par J.B. Espieussas en juin 1993



Hypothèses

- Château féodal (XI^{ème} / XIV^{ème}) ? La surface habitable semble restreinte
- Tour de guet protégeant le château de Blanchefort ?
- Site érémitique en rapport avec la fontaine de l'Ermité ?
- Construction gallo-romaine ? Présence de briques sur le site

Seuls des sondages ou des fouilles permettraient d'apporter une réponse.

« LE CHATEAU ».

M. Louis DE NUSSAC ne vit, écrit-il, « aucune forme reconnaissable ». Sans aller jusqu'à indiquer au lecteur, à l'instar des cicérones inspirés, les restes de tel ou tel édifice, nous dirons, au contraire, qu'il existe des reliefs qui ne peuvent être le fait de la nature et où la main de l'homme a laissé des traces visibles et tangibles...

A quelque 2 kms, à vol d'oiseau, de la « FONTAINE DE L'ERMITE », s'élève un puy, plutôt une boule plantée d'un taillis, qui a la physionomie d'un « pelou », entièrement couvert d'un tas de pierrailles. Les « vestiges » prennent des proportions plus considérables à mesure que l'on s'approche du sommet par le côté Est. Sur l'éminence légèrement aplatie, on trouve d'abord comme un « mur » enterré formant une ligne de 65 m. environ, dirigée Nord-Sud.

Mais voici qu'en face de nous se creuse un large fossé surmonté d'un talus dont la hauteur nous étonne encore. Il paraît fait en partie de terre rapportée de part et d'autre... et nous nous apercevons, tout de suite, qu'il adopte une forme entièrement circulaire (diamètre de 47 m. environ. Assiette du fossé : 5 m. environ. Hauteur : 1,2 m., plus effacé sur les côtés Ouest et Nord-Ouest. Epaisseur : 3 m.). Le terrassement, à première vue, ne semble pas avoir dû supporter une fortification importante...

Au centre même de ce cercle de terre, gisent deux excavations indéniables, semble-t-il accolées. Substructions ? Dimensions : environ chacun 5,5 m. de côté, compte tenu des écroulements.

Enfin, dans les directions Nord et Nord-Ouest, le « Château » domine vraiment le cours du BREZOU, qui coule en contre-bas des flancs escarpés de la colline (2). Le fameux Gourg Nègre, où la tradition veut qu'aient été jetées « les cloches » échappant à la destruction de la « ville », du « Tulle mythique »... est situé au Nord-Ouest de celle-ci. Seuls des sondages ou une fouille pourraient élucider l'énigme irritante du « Château » en la Forêt de Blanchefort...

Robert JOUDOUX.

(1) Légende de villes disparues, TULLE EN LA FORET DE BLANCHEFORT Lemouzi n°8, 1905 pp. 17-21.

(2) Le site est la propriété de M. Alphonse PARRICAL, d'Espicussas. L'endroit « Le Château », Section cadastrale II, n° 10.